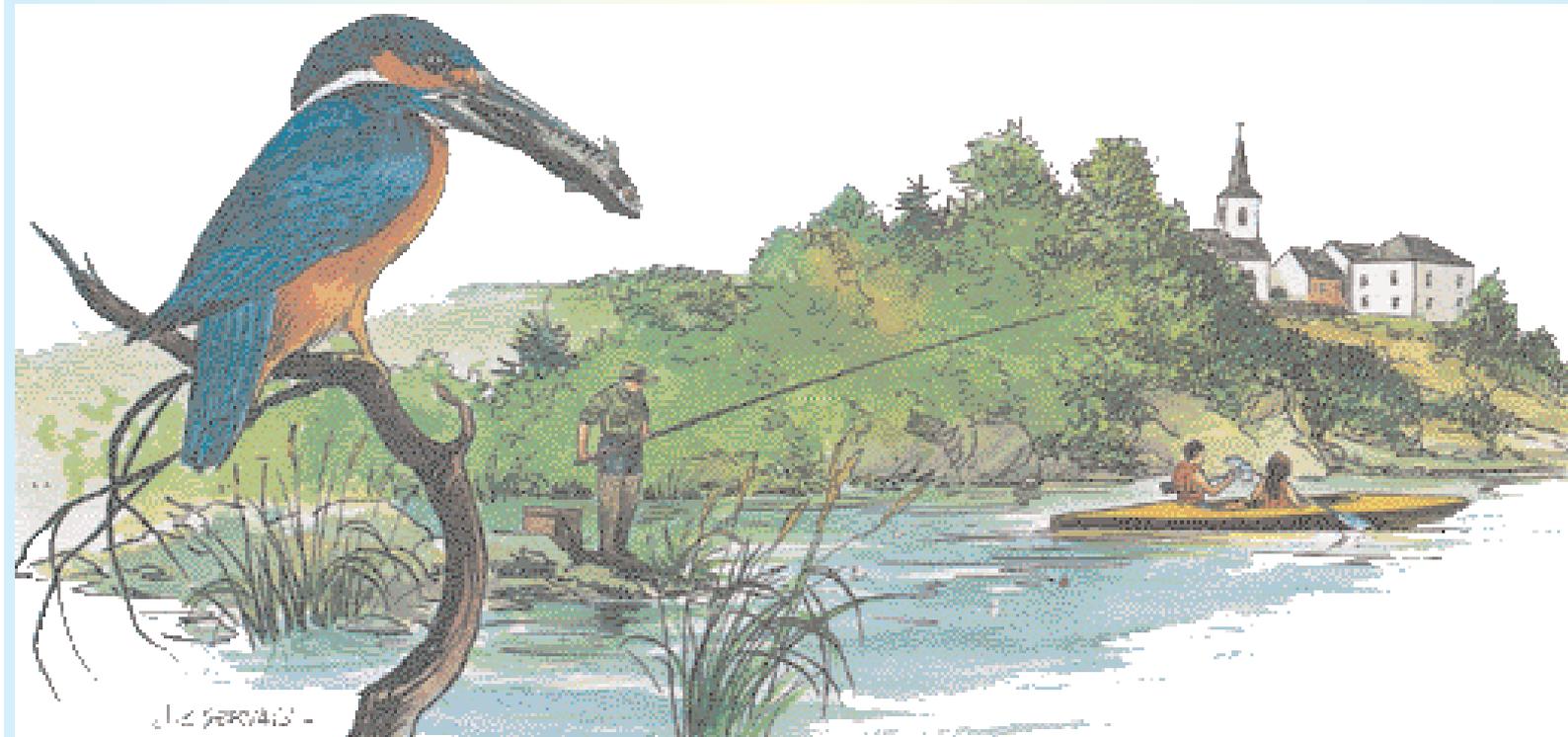


# Inf'EAU Semois-Chiers n° 10

Bulletin de liaison du Contrat de Rivière Semois-Chiers . Juin 2011.

Rue de France, 6 à 6730 Tintigny.



## Sommaire

**3** - Bilan de clôture, après 4 années de mise en oeuvre ... - **4** - 21 Communes se jettent à l'eau pour le 1er programme d'actions commun à l'ensemble du sous-bassin Semois-Chiers - **6** - Cérémonie de signatures du Contrat de Rivière en images - **8** - Un programme d'actions et de nombreux porteurs de projets - **11** - Le Pavillon Bleu flotte à Conchibois - **12** - Protocole d'accords sous la loupe. Actions "anti-déchets" - **14** - Les "Opérations Communes et Rivières propres", le point - **16** - Bilan en images ... - **17** - Stop aux tontes de pelouses en cours d'eau ! - **18** - La main aux règlements et aux sanctions ... - **20** - Rencontre ... l'Intercommunale AIVE - **21** - Comment gérer les plantes invasives ? - **22** - Quinzaine wallonne de l'Eau 2011, bilan ... - **24** - A vos agendas ... - **25** - Les brèves ...

A travers un programme d'actions concrètes défini consensuellement, l'objectif consiste à restaurer les multiples fonctions et usages de l'eau en tenant compte des préoccupations de chacun des acteurs et en veillant à respecter les potentialités environnementales du bassin.



## Mot du Vice-Président

Réunis en asbl en 2009 sous l'appellation « Contrat de Rivière Semois-Chiers », les deux Contrats de Rivière Semois et Ton-Messancy se sont jetés à l'eau le 18 mars 2011 lors de la signature du premier protocole d'accords 2011-2013.

Cette cérémonie officielle rassemblant partenaires publics, privés, associatifs et pour la première fois, toutes les Communes concernées, s'est déroulée à Saint-Léger dans un cadre magnifique.

Il faut reconnaître que la Commune de Saint-Léger en Gaume avait tout mis en œuvre, et le mot est faible, pour que cette cérémonie reste dans les mémoires. Je profite de l'occasion pour remercier tous les acteurs qui se sont mobilisés et ont œuvré pour que cette journée soit une réussite. Je me réjouis particulièrement que le lac de Conchibois de Saint-Léger ait depuis lors obtenu, pour la qualité des eaux de son lac, le label Pavillon bleu si convoité. Cette reconnaissance officielle couronne magnifiquement le travail et la persévérance.

Notre nouveau protocole contient plus de 300 actions sélectionnées, réparties en 10 catégories avec, et c'est une première également, beaucoup plus d'actions visant à améliorer la qualité de nos cours d'eau. J'invite d'ailleurs toutes les administrations communales à lutter particulièrement contre les dépôts de déchets et, en particulier, contre les dépôts de déchets ménagers, de tontes de pelouses et de tailles de haies dans nos rivières ou sur leurs berges. Les dégâts et nuisances, trop souvent méconnus, engendrés par ces mauvaises habitudes, nécessitent toute notre vigilance et méritent d'être divulgués à tous nos concitoyens.

Vous souhaitant bonne lecture de cet InfEAU, je vous invite à profiter des journées estivales pour découvrir ou redécouvrir nos belles régions.

Michel YANS

Vice-Président du Comité de rivière  
Semois-Chiers asbl

L'InfEAU Semois -Chiers est un bulletin de liaison du Contrat de Rivière Semois-Chiers (gratuit).

L'ASBL du Contrat de Rivière Semois-Chiers est présidée par M. Jean GUILLAUME et est soutenue par la Direction Générale Opérationnelle de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et de l'Environnement, les Communes de Arlon, Aubange, Bertrix, Bièvre, Bouillon, Chiny, Etalle, Florenville, Habay, Herbeumont, Légise, Meix-devant-Virton, Messancy, Musson, Neufchâteau, Paliseul, Rouvroy, Saint-Léger, Tintigny, Virton, Vresse-sur-Semois et par Burgo Ardennes SA et Ampacet SPRL.

### Publication du Contrat de Rivière Semois - Chiers



#### Secrétariat

Rue de France, 6  
6730 TINTIGNY  
Tél. : (32) 63 /38.89.44  
Fax : (32) 63 / 38.90.45

cmarchal@semois-chiers.be  
mtassin@semois-chiers.be  
czintz@semois-chiers.be

Site Internet : <http://www.semois-chiers.be>

#### Comité de rédaction :

Carine Marchal  
Mélanie Tassin  
Céline Zintz

Illustrations : Bernard Nicolas

#### Editeur responsable :

Contrat de Rivière Semois-Chiers ASBL.

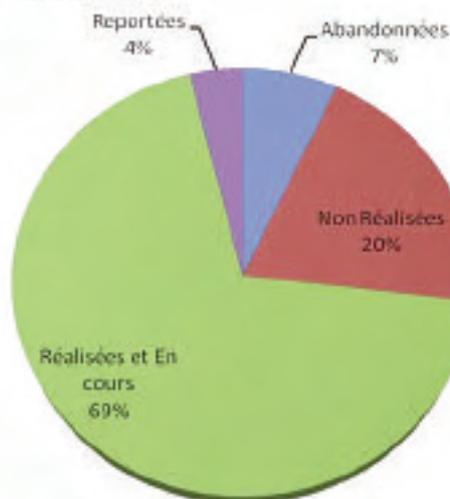
# Bilan de clôture, après 4 années de mise en œuvre...

Avant de foncer dans la présentation du nouveau programme d'actions tout fraîchement signé, il nous paraît intéressant de prendre le temps d'examiner le précédent programme – avec ses forces et ses faiblesses - et de faire le point après quatre années de mise en œuvre. Une manière de remettre en question notre fonctionnement et de tirer quelques leçons constructives ...

Pour rappel, le protocole d'accord du Contrat de Rivière Semois 2007-2009 comprenait 207 actions, celui du Contrat de Rivière Ton-Messancy 2007-2009, 147. Ces deux protocoles d'accords avaient été signés ensemble le 14 décembre 2007.

Au 31 décembre 2010, **69%** de l'ensemble des actions (sur les deux protocoles d'accords, soit un total de 260 projets) ont pu être mis en œuvre. Parmi les actions non réalisées, 10 ont été reportées au prochain protocole d'accords, 7% des actions ont été abandonnées et 20% non réalisées.

## Toutes les actions



Cependant, ces chiffres ont été obtenus sans tenir compte de 16 actions inscrites au programme sans avoir de réel maître d'œuvre (IFOP), avec l'espoir de les voir quand même réalisées.

On constate que ce sont les thématiques « Gestion des CE » et « Activités économiques » qui comptent le plus d'actions non réalisées. Dans le premier cas, il s'agit d'actions « *mammouths* », comme la restauration de barrages, dont la réalisation dépend de nombreux acteurs et nécessite la mobilisation de budgets importants.

La mise en œuvre des actions du second groupe dépend surtout de la bonne volonté des maîtres d'œuvres impliqués.

### Ci-dessous les activités et actions « phares » menées en 2010 :

- ✦ Réactualisation et encodage de l'inventaire de terrain.
- ✦ Préparation des documents de présentation de l'inventaire spécifique à chaque Commune.
- ✦ Contacts avec les partenaires en vue de la préparation du nouveau protocole d'accords.
- ✦ Elaboration du protocole d'accords 2011-2013.

Le bilan général à l'échelle du sous-bassin Semois-Chiers de 2007 à 2010, a été réalisé par la Cellule de coordination du CR à travers la rédaction d'un **rapport** qui est consultable **sur les sites Internet suivants :**

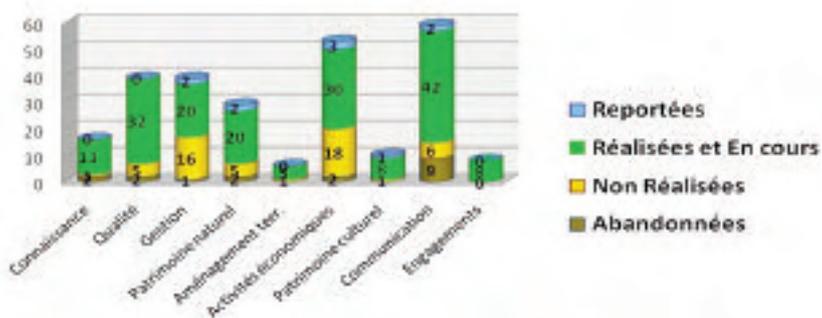
[http://www.semois-semoy.org/Contenu\\_banniere/Actualites/actualite2.htm](http://www.semois-semoy.org/Contenu_banniere/Actualites/actualite2.htm)

<http://www.ton-messancy.be/docs/rapport%202010.pdf>

**Soulignons que ce bilan permet de clôturer les protocoles des deux Contrats de Rivière respectifs et de s'atteler désormais aux actions du nouveau programme commun ... En avant !**

La Cellule de coordination,

## Par thématique



## 21 Communes se jettent à l'eau pour le 1<sup>er</sup> programme d'actions commun à l'ensemble du sous-bassin Semois-Chiers

La Commune de Saint-Léger a accueilli le 18 mars dernier, au lac de Conchibois les nombreux partenaires du Contrat de Rivière Semois-Chiers pour l'officialisation de la signature et le lancement du nouveau programme triennal du Contrat de Rivière.

### **Nouveau programme triennal (2011-2013) ...**

Plus de 300 actions sont inscrites dans ce nouveau programme, par la septantaine de partenaires du Contrat de Rivière Semois-Chiers. Elles concernent des rejets domestiques, des érosions des berges, des entraves, des ouvrages à restaurer, les plantes invasives, le patrimoine naturel et culturel à valoriser, etc ... Le défi pour des rivières propres va dans le bon sens, chaque acteur prenant part directe à un ou plusieurs projets.

Ainsi, les 21 Communes du sous-bassin, ont elles aussi apporté leur pierre à l'édifice...

Ci-après quelques exemples d'actions générales pour lesquelles la plupart des Communes ont adhéré :

Assainissement des sites de dépôts de déchets observés dans le cadre de l'inventaire de terrain. Maîtres d'œuvre : Communes.

Organisation de « l'Opération Communes-Rivières propres » annuellement.

Maîtres d'œuvre : 21 Communes (avec l'aide du CR et de l'Intercommunale, Province de Luxembourg).

Sensibilisation des habitants (riverains) :

« Droits et devoirs » en matière de gestion des berges et/ou plus spécifiquement à la problématique des dépôts de tontes de pelouse (plantation, tontes de pelouses, remblais...). Maîtres d'œuvre : Communes (avec l'aide du CR).

Examen / S'assurer du raccordement des maisons de certains quartiers à l'égout.

Maîtres d'œuvre : Communes.

Transmettre pour examen les données d'inventaire de terrain aux divers gestionnaires concernés: rejets à l'Intercommunale AIVE, obstacle poissons au Service Pêche du SPW, entraves aux gestionnaires de cours d'eau, etc....  
Maître d'œuvre : Cellule de coordination du CR.

Mise en œuvre du programme d'assainissement. Maîtres d'œuvre : les Intercommunales AIVE et INASEP.

Information et sensibilisation des citoyens aux plantes invasives et principalement à la Berce du Caucase. Maîtres d'œuvre : Communes.

Mener des chantiers de gestion 'plantes invasives' en bords de cours d'eau ; Maîtres d'œuvre : Gestionnaires de cours d'eau et Commune. Communes pour les cours d'eau de 3<sup>ème</sup> catégorie et non classés.

Entretien des sentiers de promenades (GR, TransSemoisienne, ...) sur les territoires communaux traversés. Maître d'œuvres : Communes.

Participation au projet de « valorisation touristique du massif forestier de la Semois » pour les communes ardennaises de la Semois. Maîtres d'œuvre : Communes.

Etc ...

En route dès lors, pour 2011-2013, avec des actions pas toujours très visibles pour le grand public, mais bien concrètes. Les petits ruisseaux font les grandes rivières ...



A noter que ce nouveau protocole d'accords sera prochainement consultable sur notre site Internet.

**Vous êtes pêcheur, agriculteur,  
riverain, industriel, naturaliste, ...  
Vous désirez vous impliquer  
dans la gestion de nos  
ressources en eau et nous faire  
connaître vos observations de  
terrain (problèmes de terrain) ou  
vos propositions d'actions ?  
N'hésitez pas à nous contacter !**

## Discours de cérémonie prononcé par le MM. Guillaume et Yans, respectivement Président et Vice-Président du Contrat de Rivière Semois-Chiers.

Monsieur le Maire,  
Messieurs les représentants des Ministres,  
Monsieur le Gouverneur de la Province de Namur,  
Monsieur le représentant de la Province de Luxembourg,  
Mesdames et Messieurs en vos titres, grades et qualités,

Bonjour, ... En tant que Président du Contrat de Rivière, je vous souhaite la bienvenue à la cérémonie de signatures du CR Semois-Chiers! Nous vous proposons de débiter les festivités ...

La Commune de Saint-Léger nous a fait le grand plaisir d'accueillir cette cérémonie.... Nous vous en remercions très sincèrement... Nous tenons à remercier également : La Commune de Saint-Léger et plus particulièrement son service des Travaux, son Syndicat d'Initiatives, son Cercle horticole, sa bibliothèque (communale), son Cercle d'histoire et de Recherche, l'Institut Sainte-Famille de Virton qui assure la partie festive de la cérémonie, et toutes les personnes qui contribuent d'une manière ou d'une autre, au succès de cette journée historique.

M. Yans - Vice-Président (et ancien Président du CR du Ton-Messancy) et moi-même vous proposons une rétrospective du notre CR ...

Après des fiançailles hivernales en 2007 au camp militaire Bastin à Stockem, les Contrats de rivière Semois et Ton-Messancy ont décidé de faire route ensemble et de convoler en juste noce en juin 2009.

Et à ce jour, nous officialisons la naissance de notre 1er enfant, 2 jours après l'ouverture de la « Quinzaine wallonne de l'Eau ».

A Bouillon, en décembre 1996, le Contrat Semois-Semoy est porté sur les fonds baptismaux.

Tandis que le CRTon voit le jour en décembre 1999, à Virton. La fusion du CRTon et Messancy est réalisée en 2005. En juin 2009, naissait notre asbl 'Semois-Chiers'. Aujourd'hui, vous êtes invités à la signature du premier programme d'actions réunissant enfin les 21 Communes du sous-bassin. Et nous pouvons en être fiers !

Les missions dévolues à notre comité de rivière sont nombreuses et variées, et concernent de nombreux partenaires des secteurs public, privé et associatif. Le fil conducteur qui nous anime est la réhabilitation, la protection et la mise en valeur de ce magnifique patrimoine que constitue le réseau des cours d'eau et l'environnement dans lequel il évolue. Nous avons l'opportunité de laisser en héritage aux générations futures un milieu de vie exceptionnel réhabilité de manière durable.

Notre asbl se compose non seulement des 21 Communes mais également et surtout des partenaires publics, privés et associatifs, coordonnée de manière par l'équipe technique constituée de 4 personnes passionnées. Sans cette synergie, il ne serait pas possible de mener à bien la noble mission que nous nous sommes fixés.

Nous vous proposons de passer maintenant comme il se doit à la signature de ce nouveau protocole d'accord ... Environ 70 signataires sont invités à venir à la table des signatures.

Je me permets de vous rappeler que les signataires sont en fait les personnes qui représentent une association, ou une Administration (communale, provinciale ou de la Région wallonne) et que ces organismes ont inscrit une/des action(s) dans ce nouveau protocole d'accord et qu'ils sont par conséquent maîtres d'œuvre, porteur-responsable de cette action.

Les partenaires publics et privés signataires s'engagent, dans le domaine de leurs compétences à atteindre les objectifs fixés dans le contrat à travers les actions pour lesquelles ils sont concernés et ce, en fonction de leurs possibilités humaines, techniques et financières et dans le respect des principes généraux de la responsabilité civile et des règles de droit.

Nous vous proposons d'inviter à la table des signatures le ou les représentant(s) de chaque organismes signataires ; ainsi par exemple pour une même Commune, nous demandons au Bourgmestre et/ou Echevins et/ou représentants de venir ensemble nous rejoindre... (Dernière recommandation,) nous vous invitons à nous rejoindre en suivant l'ordre d'appel que nous vous demandons de respecter scrupuleusement.

Nous invitons maintenant à la 'mise à l'eau' de ce nouveau protocole d'accord tout fraîchement signé et tant attendu... Francis Rosillon, père du CR Semois, nous fait l'honneur d'être le Parrain de cette mise à l'eau. Nous vous proposons de rejoindre le ponton du lac, où chaque représentant communal et le représentant du Ministre Lutgen sont invités à prendre part à cette 'mise à l'eau'. Des maillots sont disponibles près des cabines à l'entrée ...



# Cérémonie de signatures du Contrat de rivière en images

Ci-dessous, prêts sur le ponton, M.Yans, Vice-Président, Mme Jacob, Echevine à la Commune de Saint-Léger et M.Guillaume, Président du Contrat de Rivière.



Monsieur Rongvaux, Bourgmestre de Saint-Léger, prononçant le mot d'accueil



Signature du protocole d'accords par les partenaires...  
Ci-dessus, M. Benoît Tricot, représentant de la Région wallonne.



Les 3 'drôles de dames' de la Cellule de coordination



Francis Rosillon (ULg), Parrain de 'la mise à l'eau' du protocole d'accords



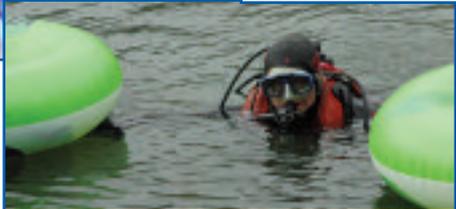
Cercle horticole, bibliothèque, service travaux, employés, SI, ... un groupe de vaillants bénévoles qui s'est chargé de rendre ce site accueillant



Pendant le verre de l'amitié ...



Deux plongeurs ont été mis à contribution ...



## Un programme d'actions et de nombreux porteurs de projets

On entend par "Maître d'oeuvre" les organismes responsables des actions inscrites dans le protocole d'accords. C'est sous la baguette du maître d'oeuvre concerné, épaulé par la Cellule de coordination du Contrat, que l'action sera mise en oeuvre avec toute une série de partenaires déterminés au préalable.

Plus de 58 maîtres d'oeuvre se sont engagés à travers la signature du premier programme d'actions. L'ensemble de ces maîtres d'oeuvre constitue le COMITE de rivière commun à l'ensemble du sous-bassin.

Sans ces maîtres d'oeuvre et ces partenaires, le Contrat de Rivière n'existerait tout simplement pas !

Aussi, il nous semblait important à travers ces quelques pages de vous présenter les **Administrations communales, maîtres d'oeuvre indispensables et actifs**. Vous pourrez découvrir dans les prochains numéros d'autres maîtres d'oeuvre.

**ARLON** : adhérent au CR Semois depuis 1996 et au CR Ton-Messancy depuis 2005.

Bourgmestre : Raymond BIREN

Personnes relais : André PERPETE - Echevin et Raymond PIETTE - Eco-conseiller



**AUBANGE** : adhérent au CR Ton-Messancy depuis 2005.

Bourgmestre : Jean-Paul DONDELINGER

Personnes relais : Pierre VANDENINDEN - Echevin et Gérard SCHMIDT - Conseiller



**BERTRIX** : adhérent au CR Semois et affluents depuis 1996.

Bourgmestre : Michel HARDY

Personne relais : Philippe GOTAL - Echevin



**BIEVRE** : adhérent au CR Semois et affluents depuis 2007.

Bourgmestre : David CLARINVAL

Personnes relais : André COPINE - Echevin et Francis MARTIN - Conseiller



**BOUILLON** : adhérent au CR Semois et affluents depuis 1996.

Bourgmestre : Jacques PIERRET

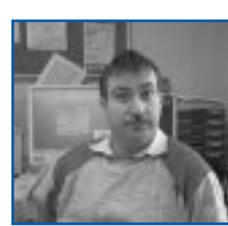
Personnes relais : Michel FRERE et Joël PONCELET - Echevins

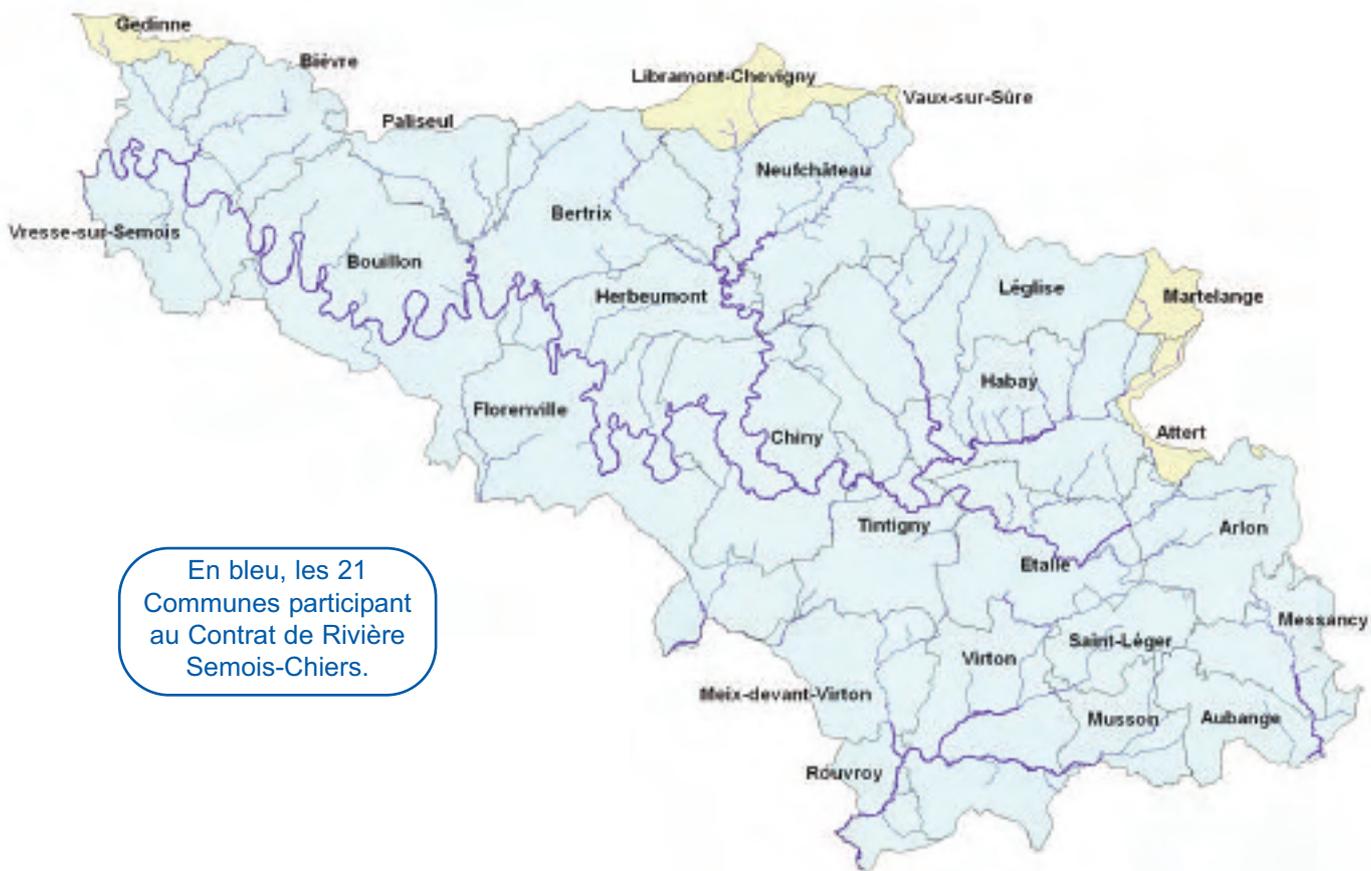


**CHINY** : adhérent au CR Semois et affluents depuis 1996.

Bourgmestre : Sébastien PIRLOT

Personnes relais : Christine GILSON - Echevine et Bruno HARDY - Service Patrimoine et cadastre.





En bleu, les 21 Communes participant au Contrat de Rivière Semois-Chiers.

**ETALLE** : adhérent au CR Semois et affluents depuis 1996.  
Bourgmestre : Guy CHARLIER  
 Personnes relais : Henri THIRY et Frédéric GAVROY - Echevins



**HERBEUMONT** : adhérent au CR Semois et affluents depuis 1996.  
Bourgmestre : Catherine MATHELIN  
 Personnes relais : Jean GUILLAUME - Echevin et Président du Comité de rivière Semois-Chiers et Christian LEROY - Echevin.




**FLORENVILLE** : adhérent au CR Semois et affluents depuis 1996.  
Bourgmestre : Richard LAMBERT  
 Personnes relais : Sylvie THEODORE et Eric GELHAY - Echevins



**LEGLISE** : adhérent au CR Semois et affluents depuis 1996.  
Bourgmestre : Sophie JACQUES  
 Personnes relais : Christine ACHENNE - Echevine et Guy LOUPPE - Conseiller.



**HABAY** : adhérent au CR Semois et affluents depuis 1996.  
Bourgmestre : Serge BODEUX  
 Personnes relais : Daniel SCHUTZ et Olivier BARTHELEMY - Echevins




**MEIX-DEVANT-VIRTON** : adhérent au CR Ton-Messancy depuis 2007.  
Bourgmestre : Pascal FRANCOIS  
 Personnes relais : Marc GILSON et Michaël WEKHUIZEN - Echevins



**MESSANCY** : adhérent au CR Ton-Messancy depuis 2005.  
Bourgmestre : Roger KIRSCH  
Personnes relais : Georges MEUNIER et Eric JEANTY - Echevins



**SAINT-LEGER** : adhérent au CR Ton et affluents depuis 1999.  
Bourgmestre : Alain RONGVAUX  
Personnes relais : Monique JACOB - Echevine, et Didier DEPIENNE - Chef des travaux



**MUSSON** : adhérent au CR Ton et affluents depuis 1999.  
Bourgmestre et Vice-Président du Comité de rivière Semois-Chiers : Michel YANS  
Personne relais : Valérie EPPE - Echevine.



**TINTIGNY** : adhérent au CR Semois et affluents depuis 1996.  
Bourgmestre : Benoît PIEDBOEUF  
Personnes relais : Philippe LABRANCHE - Echevin et Patrice PEIFFER - Conseiller



**NEUFCHATEAU** : adhérent au CR Semois-Chiers depuis 2011.  
Bourgmestre : Yves EVRARD  
Personne relais : Marie-Claire CASTAGNE - Echevine



**VIRTON** : adhérent au CR Ton et affluents depuis 1999.  
Bourgmestre : Michel THIRY  
Personnes relais : Bernadette ROISEUX - Echevine, Catherine COME - Conseillère et Caroline TOUSSAINT du Service Environnement.



**ROUVROY** : adhérent au CR Ton et affluents depuis 1999.  
Bourgmestre : Carmen RAMLOT  
Personnes relais : André BRACKMAN et Stéphane HERBEUVAL - Echevins



**PALISEUL** : adhérent au CR Semois et affluents depuis 2007.  
Bourgmestre : Jean-Pol HANNARD  
Personnes relais : Philippe LEONARD et Jacques POLINARD - Echevins



**VRESSE-SUR-SEMOIS** : adhérent au CR Semois et affluents depuis 1996.  
Bourgmestre : Albert LEDUC  
Personnes relais : André PIRSON et Ingrid FINET - Echevins





**Le site du lac de Conchibois, à Saint-Léger, a obtenu le label « Pavillon Bleu » pour la saison 2011.**

Le « Pavillon Bleu » est un éco-label international qui récompense et valorise les gestionnaires des sites de baignades et des ports de plaisance pour leurs efforts déterminants en matière d'environnement. Il est attribué sur une base volontaire, annuelle, positive et évolutive, à partir de quatre grandes familles de critères : éducation et information à l'environnement, gestion environnementale, gestion de la qualité de l'eau et des milieux, sécurité et services. A travers ces critères d'excellence, **le programme « Pavillon Bleu » tend à promouvoir le développement durable des zones côtières et des eaux intérieures.**



Garant d'une bonne qualité environnementale, le Pavillon Bleu hissé sur un site de baignade ou dans un port de plaisance, véhicule une image positive dynamique auprès des résidents comme des visiteurs. En ce sens, il favorise aussi une prise de conscience générale envers un comportement plus respectueux de la nature et de ses richesses. De récentes études ont montré qu'une excellente qualité de l'environnement devient une valeur ajoutée dans le choix des destinations de vacances. C'est un critère considéré et de plus en plus apprécié par les touristes européens.

Le Pavillon Bleu est devenu une **référence dans les domaines du tourisme, de l'environnement et du développement durable**. Son succès est tel qu'il est désormais présent à travers le monde **dans 41 pays**, avec le concours du programme des Nations unies pour l'Environnement et de l'Organisation Mondiale du Tourisme.

**La Commune de Saint-Léger a décidé, en août 2010, de poser sa candidature pour l'obtention du renommé label.** Après 6 mois d'élaboration, un dossier répondant aux normes très strictes du label fut présenté au jury de la Région wallonne, 1<sup>ère</sup> étape de la reconnaissance. Le jury wallon a approuvé le dossier qui fut soumis au jury international, à Copenhague, seconde et déterminante étape.

**Ce jury a attribué à la Commune de Saint-Léger le label ce 5 mai 2011. Le Pavillon Bleu, le seul de Wallonie à côté des 16 pavillons flamands, flotte sur le lac de Conchibois.**

Cet effort vous assure, à vous et votre famille, de pouvoir évoluer dans un environnement propre et sain, sur les sites de baignade sélectionnés.

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez consulter les sites suivants :

- au niveau wallon : [www.pavillonbleu.be](http://www.pavillonbleu.be)
- au niveau international : [www.blueflag.org](http://www.blueflag.org)

Ce dossier a été coatché par la **Fédération Inter-Environnement Wallonie**, l'opérateur qui joue l'interface entre les candidats wallon au Pavillon Bleu et Blue Flag International. Inter-Environnement va accompagner et contrôler les applications pratiques que Conchibois va apporter à son site dans le cadre des critères Pavillon Bleu.

Sources : *Infocommune Saint-Léger juin 2011*  
et [www.pavillonbleu.org](http://www.pavillonbleu.org)

**Choisir une plage Pavillon Bleu, c'est la garantie de trouver :**

- une eau de baignade de qualité avec affichage des résultats
- un site équipé de sanitaires propres et régulièrement contrôlés
- des poubelles de tri sélectif des déchets
- des informations relatives aux milieux naturels rencontrés sur le site et aux alentours
- un programme d'activités de découverte de la nature et de sensibilisation à l'environnement
- un équipement de premiers secours (et un maître-nageur)
- un accès pour les personnes à mobilité réduite
- des informations sur la mobilité douce permettant d'y accéder
- les fruits d'une politique de gestion environnementale active.

# Protocole d'accords sous la loupe

## Actions " anti-déchets "

### Des observations de terrain aux actions ...

Suite à l'inventaire de terrain, un document d'environ 80 pages a été réalisé à l'intention de chaque administration communale.

Celui-ci a été présenté à une représentation de chaque Collège échevinal qui, après discussion quant au bien fondé de la désignation des points noirs relevés, a été invité à définir les actions qu'il choisissait de mettre en œuvre durant la période 2011-2013 (parmi les actions proposées par la cellule de coordination du Contrat de Rivière ou de sa propre initiative).

Une assemblée générale des partenaires s'est tenue le 4 octobre 2010 au cours de laquelle les membres du Comité de rivière ont approuvé à l'unanimité les points noirs prioritaires et les actions proposées.

Ensuite, c'est par des contacts directs avec chacun d'eux que les actions ont pu être définitivement inscrites dans le protocole d'accords.

Etant donné que la plupart d'entre elles sont destinées à pallier aux points noirs relevés, il a été décidé de classer les actions du protocole d'accords suivant les thèmes des fiches d'inventaire du SPW, en y ajoutant les

thématiques complémentaires nécessaires.

Ce qui nous donne les **douze titres/thèmes** suivants :

Nous vous proposons ci-après et dans les prochains numéros de l'Inf'EAU Semois-Chiers

1. Rejets
2. Erosion : naturelle et par le bétail
3. Ouvrages
4. Entraves : entraves, embâcles, obstacles
5. Protection de berges
6. Plantes invasives
7. Déchets
8. Patrimoine : naturel, culturel
9. Autres
10. Tourisme
11. Communication : communication, sensibilisation, concertations, études, ...
12. Engagements.

de découvrir thème par thème, les actions inscrites dans ce nouveau programme (= protocole d'accords).

Premier thème en actions: **la problématique des DECHETS.**

> Organisation de « l'Opération communes et rivières propres ». Maîtres d'œuvre : les 21 Communes du sous-bassin, AIVE "Valorisation et Propreté", Province du Luxembourg et la Cellule de coordination du Contrat de Rivière Semois-Chiers.

Partenaires : Cellules de coordination des Contrats de Rivière Lesse et Haute-Sûre.



> Assainissement des dépôts de déchets observés dans le cadre de l'inventaire de terrain du Contrat de Rivière.

Maîtres d'œuvre: Communes de Paliseul, Florenville, Bièvre, Tintigny, Bouillon, Meix-devant-Virton, Bertrix, Habay et Léglise.

> Transmettre les données d'inventaire au gestionnaire du cours d'eau concerné (déchets, entraves, ouvrages, érosions, protections de berges, plantes invasives). Le gestionnaire jugera de l'utilité d'une intervention.

Maître d'œuvre : Cellule de coordination du Contrat de Rivière Semois-Chiers.

> Sensibiliser les citoyens à la problématique des dépôts de tontes de pelouses et autre déchets verts.

Maître d'œuvre : Commune de Virton.

> Sensibilisation des habitants (riverains) : "droits et devoirs" en matière de gestion des berges (plantation, dépôts de tontes de pelouses, déchets de construction, érosion des berges, création d'étangs, ...).

Maîtres d'œuvre : Communes de Florenville, Virton, Tintigny, Saint-Léger, Musson, Bouillon, Meix-devant-Virton, Léglise, Bertrix, Habay, Messancy, Paliseul.

Partenaires : Cellules de coordination du Contrat de Rivière Semois-Chiers et Lesse.

> Sensibilisation des propriétaires mettant en location des terrains pour les camps scouts à la gestion des déchets.

Maître d'œuvre : Commune de Florenville.

Partenaires : Cellule de coordination du Contrat de Rivière Semois-Chiers, AIVE.

> Enlèvement des amas de branches et autres déchets - Ruisseau du Fond de Haza à Gennevaux et Baranzky.

Maître d'œuvre : Commune de Musson.

> Examen et assainissement du Beaubru.

Maîtres d'œuvre : Commune de Bouillon, SPW-DGO3-DPE, Cellule de coordination du Contrat de Rivière Semois-Chiers, Police.

> Examen par l'agent constatateur des divers points "déchets".

Maître d'œuvre : Commune de Bièvre.

> Gestion des déchets des chalets, cabanons, ... par l'agent constatateur communal.

Maître d'œuvre : Commune de Bièvre.

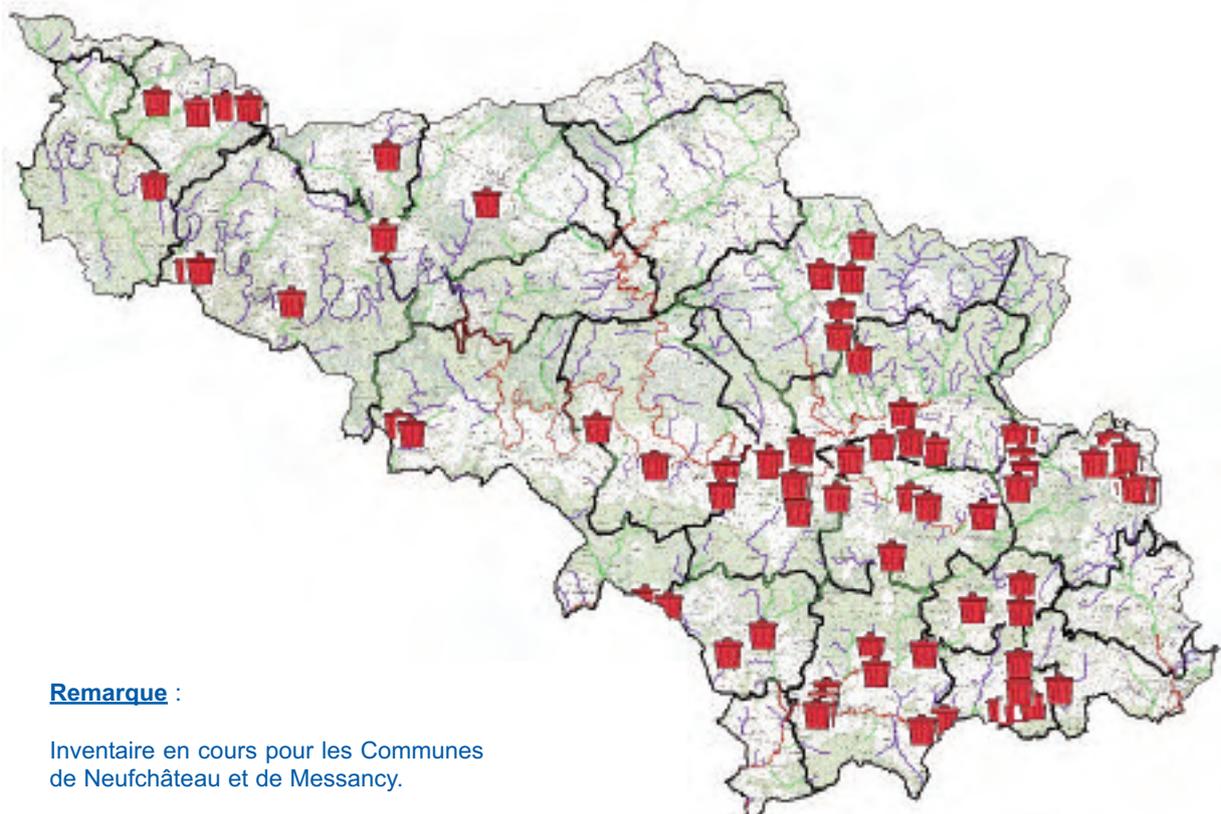
## MISE EN OEUVRE

La signature du protocole d'accords scelle les engagements de tous les partenaires; la mission de la Cellule de coordination sera d'en assurer la réalisation dans les délais prévus en :

- Mettant en œuvre les actions dont elle est responsable.
- Motivant et encourageant les partenaires à tenir leurs engagements tout en les accompagnant dans leur entreprise.
- Tentant de faire émerger de nouvelles actions pertinentes.
- Assurant la cohésion entre les membres du Comité de rivière, en organisant des réunions de travail et/ou de concertation.
- Valorisant les actions réalisées.
- Poursuivant les contacts avec les Communes.
- Informant le Comité de rivière et la population de l'état d'avancement des projets.

*La Cellule de coordination du CR.*

## Problématique des déchets prioritaires dans le sous-bassin (cartographie des points inventoriés)



### Remarque :

Inventaire en cours pour les Communes de Neufchâteau et de Messancy.

## Les "Opérations Communes et Rivières propres", le point

Depuis 2001, les Contrats de Rivière et les Parcs Naturels, en association avec le Secteur Valorisation et Propreté de l'AIVE coordonnent l'organisation des journées « Communes et Rivières Propres ».

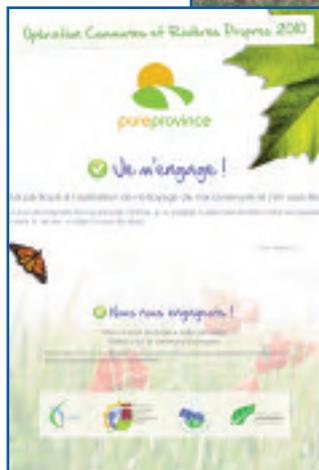
En 2008, la Province du Luxembourg et la Région wallonne se sont également associées à notre projet. Suite aux Assises de la propreté du 21 novembre 2008 à Marche-en-Famenne, l'opération a été consacrée dans le plan d'actions « Pure province ».

L'organisation proposée aux Communes dans le cadre de cette opération consiste en un ramassage des déchets le long des voiries communales et berges de cours d'eau ; les déchets ramassés étant soit triés en 4 catégories (flacons en plastique, emballages métalliques, bouteilles en verre et fraction résiduelle), soit laissés en mélange.

Chaque année, plus de 9.000 bénévoles participent au nettoyage des bords de routes et de cours d'eau de la Province de Luxembourg (pêcheurs, écoles, groupes de quartier, scouts, maison des jeunes...).

L'opération est proposée dans les 55 communes de la zone couverte par l'Intercommunale (44 communes de la Province de Luxembourg + 11 communes liégeoises dont les communes germanophones).

L'opération de nettoyage est l'occasion pour les enfants de s'engager pour leur environnement soit en ramassant les déchets autour de l'école, soit en réalisant des panneaux qui ont été placés le long des voiries nettoyées par les bénévoles. De plus, chaque participant signe un certificat au travers duquel il promet de ne rien jeter dans la nature.



### Opération « Communes et Rivières propres » 2011...

**Les parcs à conteneurs, vecteurs de malpropreté?**



Pendant la campagne de nettoyage 2011, les usagers ont été sensibilisés à l'importance du **bâchage des remorques lors des trajets vers les parcs à conteneurs**. De son côté, le SPW a également synchronisé l'opération de nettoyage des abords de ses routes avec notre action.

### Des initiatives de plus en plus originales

L'éco-dinivingschool a organisé le nettoyage d'une carrière de haut intérêt écologique, car la malpropreté n'a pas de limite.



La Commune de Saint-Léger a voulu attirer l'attention sur les « petits déchets » en plaçant notamment des mégots géants le long des routes.

### Les résultats

En 2010, 47 Communes ont organisé l'opération et 45 d'entre elles ont opté pour le « tri intelligent ». 9.000 bénévoles, dont plus de 6.000 enfants, ont participé à l'opération.

En 2011, 50 Communes participantes pour l'ensemble de notre verte Province, ont collecté 31 tonnes de déchets lors de cette opération.

Commune	Nbre de bénévoles	Sac rouges en kg	Sac verts en kg	Sacs bleus en kg	Sac gris en kg	Total matières recyclables en kg	Total des déchets mis en CET en kg	Total des déchets collectés en kg
ARLON	30	220 kg	90,0 kg	150,0 kg	450,0 kg	460,0 kg	1850,0 kg	2310,0 kg
AUBANGE	300	4 kg	30,0 kg	42,5 kg	198,0 kg	460,5 kg	618,0 kg	1078,5 kg
BERTRIX	300	92 kg	36,0 kg	37,5 kg	0,0 kg	294,5 kg	360,0 kg	654,5 kg
BOUILLON	200	0 kg	0,0 kg	2,5 kg	24,0 kg	2,5 kg	24,0 kg	26,5 kg
CHINY	160	84 kg	42,0 kg	25,0 kg	132,0 kg	307,0 kg	482,0 kg	789,0 kg
ETALLE	250	204 kg	162,0 kg	55,0 kg	360,0 kg	550,0 kg	710,0 kg	1260,0 kg
FLORENVILLE	400	40 kg	6,0 kg	15,0 kg	30,0 kg	125,0 kg	310,0 kg	435,0 kg
HABAY	100	36 kg	24,0 kg	17,5 kg	126,0 kg	77,5 kg	126,0 kg	203,5 kg
HERBEUMONT	40	12 kg	12,0 kg	10,0 kg	60,0 kg	162,0 kg	130,0 kg	292,0 kg
LEGLISE	150	172 kg	18,0 kg	22,5 kg	66,0 kg	405,5 kg	206,0 kg	611,5 kg
MEIX-DVT-VIRTON	60	non chiffrées						
MESSANCY	80	176 kg	54,0 kg	70,0 kg	192,0 kg	365,0 kg	192,0 kg	557,0 kg
MUSSON	50	80 kg	126,0 kg	55,0 kg	0,0 kg	351,6 kg	280,0 kg	631,6 kg
NEUFCHATEAU	400	8 kg	12,0 kg	7,5 kg	12,0 kg	157,5 kg	12,0 kg	169,5 kg
PALISEUL	40	52 kg	18,0 kg	15,0 kg	18,0 kg	215,0 kg	298,0 kg	513,0 kg
ROUVROY	30/1	48 kg	24,0 kg	15,0 kg	0,0 kg	152,0 kg	14,0 kg	166,0 kg
SAINT-LEGER	60	108 kg	6,0 kg	135,0 kg	498,0 kg	352,4 kg	638,0 kg	990,4 kg
TINTIGNY	200	180 kg	48,0 kg	35,0 kg	384,0 kg	288,8 kg	524,0 kg	812,8 kg
VIRTON	300	88 kg	30,0 kg	37,5 kg	0,0 kg	155,5 kg	70,0 kg	225,5 kg
Total CR Semois-Chiers	3.150	1.604	738	748	2.550	4.882	6.844	11.726
Total zone AIVE	8.144	3.852	1.818	1.480	11.244	11.133	20.002	31.135

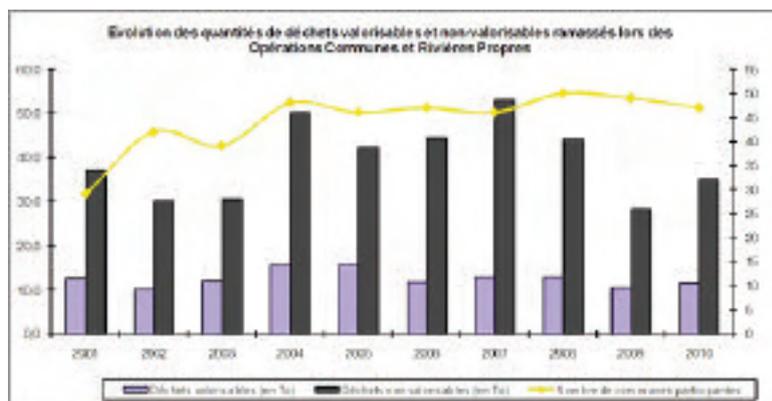
Regardons maintenant d'un peu plus près les quantités de déchets collectés pour cette année sur notre sous-bassin Semois-Chiers...

### Aidez-nous à garder notre région propre !

Vous avez trouvé un endroit sale dans votre environnement ? Faites-le savoir à l'aide du formulaire de recensement des dépôts sauvages, sur le site Internet suivant :

[http://www.idelux-](http://www.idelux-aive.be/pages/menub_particuliers_fr/dechets/pour-une-province-propre/lutte-contre-les-incivilités-environnementales.html?ACTION=swingForm&LANG=fr)

[aive.be/pages/menub\\_particuliers\\_fr/dechets/pour-une-province-propre/lutte-contre-les-incivilités-environnementales.html?ACTION=swingForm&LANG=fr](http://www.idelux-aive.be/pages/menub_particuliers_fr/dechets/pour-une-province-propre/lutte-contre-les-incivilités-environnementales.html?ACTION=swingForm&LANG=fr)



### Les outils à votre disposition :

[Le guide du tri au parc à conteneurs \(FR\)](#)

Brochure d'information reprenant les bonnes pratiques en matière de tri et de recyclage.

[Le feuillet "tri des déchets" \(FR\)](#)

Document d'information reprenant les bonnes pratiques en matière de tri des duo-bacs.

[Les affiches "Gestion des déchets dans les gîtes" \(FR\)](#)

Brochure d'information reprenant les bonnes pratiques de gestion des déchets dans les gîtes.

[Les affiches "Charte de propreté du vacancier" \(FR/NL\)](#)

Document d'information reprenant les bonnes pratiques de gestion des déchets du vacancier.

[Le Plan d'Actions "Pure Province" \(FR\)](#)

Descriptif et liste des actions de la campagne "Pure Province".

Tous ces documents et d'autres infos sont disponibles sur le site Internet suivant :

<http://www.pureprovince.be/bon-a-savoir.html#q5>

### Personnes de contact :

Demandes d'informations, propositions d'actions, remarques ou encore éléments de réflexions, ... contactez l'une des personnes suivantes :

#### **- AIVE - Secteur Valorisation et Propreté**

Micha Pascal

Tél. : 061/41.11.26

Email : [pascal.micha@idelux-aive.be](mailto:pascal.micha@idelux-aive.be)

#### **- BEP (pour les Communes de Vresse-sur-Semois et Bièvre)**

Tél. : 081/71.71.71

#### **- La Cellule de coordination de votre Contrat de Rivière Semois-Chiers**

Mélanie Tassin (vallée de la Semois) et Céline Zintz (vallée du Ton-Messancy)

Tél : 063/388.944.

Email : [mtassin@semois-chiers.be](mailto:mtassin@semois-chiers.be)

[czintz@semois-chiers.be](mailto:czintz@semois-chiers.be)

#### **- Ou le service de travaux de votre Commune**

# Opération Communes et rivières propres en images ...



Quelques courageux sur la Commune de Musson ...



Sur la Commune d'Arlon... engagement d'étudiants.

A Neufchâteau: rendez-vous "petit déjeuner" au pied de l'Hôtel de Ville pour commencer en force l'opération de nettoyage.



A Saint-Léger, près d'une centaine de bénévoles enthousiastes ont sillonné la Commune à la recherche de déchets.



Les écoles communales de Lamorteau, Dampicourt et Harnoncourt ont participé également à cette opération. Les enfants ont nettoyé les abords de leur école.

Sur la Commune de Florenville... Nombreux bénévoles dans les villages de la Commune, contre 2 personnes seulement pour le centre ville! Ci-dessus, une partie des participants de Fontenoille.



Quelques courageux également sur la Commune de Messancy ...

## Stop aux tontes de pelouses en cours d'eau !

Même s'ils sont biodégradables, ne déposez pas vos tontes de pelouses au bord de l'eau, ni vos autres déchets verts !

Taille de haies, d'arbres, feuilles mortes, restes de nourriture, déchet ménager, tontes de pelouses, ... sont des déchets «verts», des déchets végétaux compostables ou biodégradables. Déposés dans le lit des rivières ou en berges, ceux-ci posent pourtant **quelques problèmes !**

**1/ ils polluent la rivière...** En se décomposant dans l'eau, les déchets verts contribuent à la pollution organique et accentuent le phénomène d'eutrophisation (prolifération de la végétation provoquant un appauvrissement du milieu en oxygène). Ils engendrent également des odeurs nauséabondes et une prolifération d'animaux indésirables.

**2/ ils provoquent une baisse de biodiversité** (prolifération d'orties, de liserons, de plantes invasives, colmatage du lit de la rivière, ...)

**3/ ils menacent la stabilité des berges** et peuvent contribuer au développement de plantes « invasives » ; les tontes de pelouses provoquent une asphyxie des plantes indigènes et le pourrissement de leurs racines. Les berges ainsi mises à nu peuvent se déstabiliser au risque de s'effondrer (ce phénomène est accentué lors des 'coups d'eau').

A noter que les plantes invasives telles que la Renouée du Japon et la Balsamine de l'Himalaya, ont la faculté de se développer rapidement dans les milieux fragilisés au détriment de la flore locale.

**4/ ils peuvent entraver le bon écoulement des eaux** (accumulation de végétaux volumineux formant des 'mini-barrages').

### Que faire des déchets verts ?

Les déchets verts peuvent être valorisés par compostage dans le jardin ou en les déposant dans un parc à containers.

### Amendes...

Il est interdit de rejeter des déchets dans les eaux de surface. Il est également interdit d'introduire des objets ou des matières pouvant entraver l'écoulement des eaux et de dégrader les berges.

Ci-dessous, photo 1: dépôt de tonte de pelouses (en masse) en berge et dans le lit d'un cours d'eau. Photo 2: remblais (déchets de construction) en crête de berges.



Ces actes sont passibles d'une sanction administrative. Il peut vous en coûter 50 à 100 000 euros.

### Plus d'infos ?

Auprès de la Cellule de coordination du CR Semois-Chiers ou auprès de votre Commune.



# La main aux règlements et aux sanctions ...

*Tags, dépôts sauvages, remblais en cours d'eau, arrachage de haies, tapage nocturne et autres vandalismes sont autant de marques d'incivilités gênantes, qui nuisent à notre cadre de vie et qui nourrissent parfois un sentiment d'insécurité parmi la population.*



Nombreuses actions d'information et de sensibilisation relatives à ces formes de délinquances environnementales sont mises en œuvre depuis quelques années, dans le cadre du Contrat de Rivière Semois-Chiers et ce, par le biais notamment des partenaires communaux et agents du DNF: organisation annuelle de l' « Opération Communes et rivières propres », sensibilisation des particuliers à la problématique des dépôts de tontes de pelouses et aux remblais en cours d'eau, inventaire de terrain des rejets domestiques et information des citoyens à l'obligation de raccordement à l'égout, ...

La lutte contre ces faits de dérangement public souffrait depuis de nombreuses années de la paralysie de l'appareil judiciaire par manque de moyens et engorgement des tribunaux, provoquant ainsi plusieurs conséquences fâcheuses : sentiment d'impunité dans le chef de l'auteur, qui peut conduire à la récidive et l'escalade ; sentiment d'abandon pour la victime, du fait de l'absence de réaction de l'autorité publique ; sentiment d'impuissance chez les policiers : à chaque intervention policière légitime non suivie d'effets, c'est une part de la crédibilité de l'autorité publique qui est mise à mal. Ces considérations ont mené le législateur à introduire le principe des **sanctions communales administratives**.

Pour ce faire, deux principaux outils législatifs peuvent être employés dans chacune des 21 Communes du sous-bassin Semois-Chiers : le **règlement communal** (spécifique à chaque Commune) **et/ou le règlement de police** (spécifique à la zone de police concernée). Nous vous invitons à consulter le règlement communal via le site Internet de votre Commune ou en la contactant. Nous vous présentons ci-après dans les grandes lignes le règlement de police.

## RÈGLEMENT DE POLICE RELATIF À LA DÉLINQUANCE ENVIRONNEMENTALE

Ce règlement a vu le jour afin de protéger l'environnement de tout acte pouvant le dégrader. Plusieurs aspects environnementaux sont visés dans ce règlement: déchets, eau, établissements classés, conservation de la nature, lutte contre le bruit,...

Sont passibles d'une amende administrative en vertu du présent règlement, les comportements suivants:

### L'incinération de déchets ménagers:

Article 1, 1°: "L'incinération de déchets ménagers en plein air ou dans des installations non conformes aux dispositions du décret du 27 juin 1996 relatif aux déchets, à l'exception de l'incinération de déchets secs naturels provenant des forêts, des champs et des jardins, telle que réglementée par le Code rural et le Code forestier".

### L'abandon de déchets:

Article 1, 2°: "L'abandon de déchets, tel qu'interdit en vertu du décret du 27 juin 1996 relatif aux déchets, en ce compris les dépôts qui affectent les cours d'eau".

### L'obligation de raccordement à l'égout:

Article 2, 2°: "Celui qui, en matière d'évacuation des eaux usées (3e catégorie):

- n'a pas raccordé à l'égout l'habitation située le long d'une voirie qui en est déjà équipée ;
- n'a pas raccordé pendant les travaux d'égouttage son habitation située le long d'une voirie qui vient d'être équipée d'égouts ;
- n'a pas sollicité l'autorisation préalable écrite du Collège communal pour le raccordement de son habitation ;
- a déversé l'ensemble des eaux pluviales et des eaux claires parasites dans l'égout séparatif sur les parties de la voirie ainsi équipée ou n'évacue pas ses eaux pluviales par des puits perdants, des drains dispersants, des voies artificielles d'écoulement ou par des eaux de surface pour autant que ce ne soit pas interdit par ou en vertu d'une autre législation".

### La propreté des eaux:

Article 4: "Est passible d'une sanction administrative en vertu du présent règlement celui qui commet une infraction visée à l'article 17 de la loi du 28 décembre 1967 relative aux cours d'eau non navigables ou à l'article D.408 du Code de l'eau lorsqu'il sera entré en vigueur, à savoir notamment :

4° "celui qui dégrade ou affaiblit les berges, le lit ou les digues d'un cours d'eau, obstrue le cours d'eau ou y introduit un objet ou des matières pouvant entraver le libre écoulement des eaux, laboure, herse, bêche ou ameublit d'une autre manière la bande de terre d'une largeur de 0,50 mètre, mesurée à partir de la crête de berge du cours d'eau vers l'intérieur des terres, enlève, rend méconnaissable ou modifie quoi que ce soit à la disposition ou à l'emplacement des échelles de niveau, des clous de jauge ou de tout autre système de repérage mis en place à la requête d'un délégué du gestionnaire, laisse subsister les situations créées à la suite des actes indiqués ci-dessus".

N'hésitez pas à consulter le [règlement complet](#) sur la délinquance environnementale sur le site Internet de la zone de police qui vous concerne ou via votre Commune.

### Sur le terrain... Du constatateur au sanctionnateur ...

#### Le constat

L'agent constatateur d'infractions environnementales est chargé quant à lui de chercher, constater, poursuivre et réprimer les infractions en matière d'environnement sur le territoire communal. Pour cette matière, il possède les mêmes compétences qu'un agent de police judiciaire. L'agent joue le rôle de relais entre la Commune et le citoyen pour tenter de rendre la Commune plus agréable encore.



Il est important de mentionner que si les dépôts de déchets sauvages constituent une des premières préoccupations de l'agent constatateur, ce dernier est compétent pour beaucoup d'autres matières environnementales, par exemple : la lutte contre le bruit, le permis d'environnement, le Code de l'Environnement, etc.

Lors du constat d'une infraction, l'agent peut, préalablement à tout procès-verbal, dresser un avertissement assorti d'un délai de régularisation. Ce mécanisme a pour objectif de donner la priorité à la prévention, au dialogue et à la recherche de solutions.

Le décret instaure un régime de sanctions directes pour renforcer la lutte contre certaines infractions qui empoisonnent la vie des citoyens et sont, le plus souvent, accomplies en toute impunité (jeter une canette ou un mégot en rue, brûler des déchets en plein air,...). Lorsqu'une de ces infractions est constatée, l'agent peut proposer au contrevenant le paiement immédiat d'une transaction, pour autant que la violation n'ait pas causé de dommage immédiat à autrui.

Lorsqu'une transaction n'est pas conclue, le Procureur du Roi peut, sur base du procès verbal rédigé par l'agent constatateur, décider d'entamer des poursuites pénales susceptibles d'aboutir à une peine d'emprisonnement et/ou à une amende comprise entre 1 euro et 10.000.000 euros selon la gravité de l'infraction. Si le procureur décide de ne pas poursuivre, c'est au fonctionnaire sanctionnateur de décider s'il y a lieu d'infliger une amende administrative (régionale ou communale) dont le montant peut atteindre 100.000 euros.

#### La sanction

Toutes les amendes sont infligées par le fonctionnaire sanctionnateur. Une fois que celui-ci est en possession du dossier, il décide de l'opportunité de sanctionner ou non l'auteur de l'infraction au règlement communal de police.

S'il décide d'entamer la procédure administrative, le fonctionnaire en informe le verbalisé par l'envoi d'un courrier recommandé afin d'ouvrir le droit à la défense de l'auteur présumé.

Ensuite, le fonctionnaire statue sur le dossier et décide d'imposer, ou non, l'amende prévue par l'ordonnance de police.

La sanction étant un acte administratif, elle bénéficie des privilèges du préalable et de l'exécution d'office : la décision du fonctionnaire a par conséquent force exécutoire un mois après sa notification, sans qu'il faille passer par un juge, sauf en cas d'appel. Passé ce délai d'un mois, la notification vaut titre et permet à la commune de recourir à un huissier de justice.

#### Etat des lieux du service

En Province de Luxembourg, le Bureau des Amendes administratives a été créé en 2006.

40 des 44 Communes adhèrent à ce service : 39 Communes à titre principal et 1 Commune à titre de suppléant. Il y a, à ce jour, un sanctionnateur pour l'ensemble de la Province du Luxembourg : Mme Rézette qui est employée provinciale.

Les Communes de Virton et d'Arlon possèdent leur propre sanctionnateur (employé communal) Actuellement, nombreuses sont les Communes de notre bassin à vouloir se doter d'un agent constateur ; si ce n'est déjà fait...

A ne point en douter, la lutte contre la délinquance environnementale est plus efficace avec la présence d'un agent constatateur.

Un homme averti en vaut deux ! Nombre de plantes ornementales ont été introduites dans nos parcs et jardins, bien loin de leur aire de

#### Contact :

##### Bureau des Amendes administratives

Place Léopold 1 à 6700 Arlon

Tél : 063 / 21.26.41

Fax : 063 / 21.26.43

E-mail

sanctions.administratives@province.luxembourg.be

#### RAPPEL :

*Le Gouvernement wallon a adopté le **décret du 5 juin 2008** relatif à la recherche, la constatation, la poursuite et la répression des infractions et les mesures de réparation en matière d'environnement. Ce texte organise de manière uniforme la lutte contre de telles infractions, et constitue une avancée capitale en la matière. Cet écrit, est l'application stricte du **principe du « pollueur-payeur »**. Il hiérarchise les délits environnementaux en 4 catégories selon leur gravité et instaure des sanctions effectives, proportionnées, dissuasives et harmonisées à l'échelle de la Wallonie. Ce décret est un atout non négligeable pour les Communes désirant lutter activement contre les délinquants environnementaux.*



## Rencontre ... L'Intercommunale AIVE

### NOS MÉTIERS :

GESTION DES  
DÉCHETS  
(SECTEUR  
VALORISATION ET  
PROPRETÉ) POUR 55  
COMMUNES

(PROVINCE LUXEMBOURG ET LIEGE)

#### Des outils :

- 52 parcs à conteneurs,
- 2 centres de traitement des déchets
- > à Habay : spécialisé dans la production d'un combustible de substitution,
- > à Tenneville : spécialisé dans la biométhanisation des déchets organiques
- 2 halls de tri (Habay et Saint-Vith)
- 2 dalles de compostage, (Habay et Tenneville)
- 2 dalles de concassage des inertes (Habay et Tenneville)
- 2 CET de classe 2 (Habay et Tenneville)
- 1 CET de classe 3
- 3 sites d'accueil de terre
- 1 sécheur à boues (Tenneville)
- 10 conseillers en environnement (en photo ci-dessous)



#### Des chiffres clé :

- 363.183 tonnes de déchets collectées en 2010
- 83,43% de déchets valorisés,
- 16,57% de déchets mis en centre d'enfouissement technique (dont 6,91% de terres enfouies en CET de classe 3)
- 32 filières de collecte des déchets.

ORGANISME D'ASSAINISSEMENT POUR  
44 COMMUNES  
(PROVINCE LUXEMBOURG)

#### Des outils :

- 73 stations d'épuration collectives,

#### Des chiffres clé :

- Capacité installée : 267.975 équivalents habitants



- 75,8% des besoins en épuration collective assurés
- Volume d'eaux usées traitées : 30.000.000 m<sup>3</sup> en 2010.

### AIDE AUX COMMUNES

#### Des outils :

- Bureau d'étude pour les infrastructures d'alimentation en eau – protection de captage – assainissement
- Secteur de cartographie informatique (GIC)
- 5 conseillers en environnement

#### Des chiffres clé :

- 42 Communes affiliées au GIC
- 276 systèmes d'épuration individuelle contrôlés depuis juillet 2009
- 80 % des 84 études de zones prioritaires d'assainissement autonomes finalisées.

### CHIFFRE D'AFFAIRES:

- Total AIVE : 54.603.500 euros
- Dont secteur Valorisation et Propreté : 41.046.000 euros.

### BILAN SOCIAL:

- AIVE : 343 personnes (dont 256 au secteur Valorisation et Propreté)



### Contact:

Siège du Groupe Idelux-AIVE  
Idelux Finances-Idelux Projets  
publics

Drève de l'Arc-en-Ciel, 98  
6700 Arlon - Belgique  
Tél. +32 (0)63 23 18 11  
Fax : +32 (0)63 23 18 95

# Comment gérer les plantes invasives ?

Nombre de plantes ornementales ont été introduites dans nos parcs et jardins, bien loin de leur aire de distribution naturelle. La plupart sont parfaitement inoffensives. Il arrive toutefois que certaines d'entre elles s'échappent, se multiplient et colonisent les milieux naturels. Elles peuvent y occasionner d'importants dommages écologiques, économiques et sanitaires.

## La balsamine de l'Himalaya

### Comment l'éliminer ?

- Gérer la plante en fleurs avant la formation des graines, début juillet.
- Arracher l'intégralité de la plante ou faucher en-dessous du premier noeud afin d'éviter toute reprise.
- Rassembler les plantes coupées ou arrachées en un tas en milieu ouvert et en dehors des zones inondables. Ne pas composter.
- Réaliser une 2<sup>ème</sup> gestion 3 semaines plus tard.
- La première année, réaliser une 3<sup>ème</sup> gestion trois semaines après la 2<sup>ème</sup>.
- Répéter la gestion pendant plusieurs années successives pour épuiser l'éventuelle banque de graines du sol.

## Les renouées asiatiques

Il n'existe à ce jour aucune technique de gestion à l'efficacité scientifiquement avérée qui puisse être utilisée sur le domaine public en bords de cours d'eau.

Pour éviter la dispersion de ces plantes, il est conseillé de :

- Ne pas utiliser en remblai des terres ayant été colonisées par des renouées asiatiques.
- Ne pas les composter
- Ne pas les faucher. Si une coupe doit impérativement être réalisée, utiliser de préférence un sécateur, laisser sécher les résidus de coupe sur le site envahi.

**La gestion des plantes invasives et prioritairement de la berce du Caucase par les Communes et/ou les gestionnaires de cours d'eau concernés a été cette année intensifiée. Nous vous en ferons échos dans le prochain numéro...**

Pour tout renseignement complémentaire : <http://fsagx.ac.be/ec/gestioninvasives/Pages/Accueil.htm>

Pour la **gestion**, vous pouvez contacter le CR Semois-Chiers ou votre Administration communale.

## La berce du Caucase

### Ne la touchez pas !

La berce du Caucase contient des substances chimiques dites « photo-sensibilisantes ». Au contact de la peau, et en combinaison avec les radiations UV de la lumière solaire, elles provoquent de sévères brûlures. Le contact initial avec la plante est indolore ; les symptômes apparaissent seulement après quelques heures. En cas d'exposition à la sève de la plante, lavez soigneusement la peau avec de l'eau et du savon et évitez de l'exposer à la lumière du soleil pendant quelques jours. Appliquez une crème pour brûlures si des cloques apparaissent.

### Comment l'éliminer ?

La berce du Caucase peut être détruite en sectionnant les racines à 15-20 cm en-dessous du sol à l'aide d'une houe ou d'une bêche à bord tranchant. La plante sera ensuite extraite du sol et découpée en tronçons, avant d'être séchée ou détruite. Les fleurs (ombelles) seront bien séparées des tiges pour éviter la production de graines.

Panneau indicatif que vous pourriez rencontrer sur le terrain.

Cette opération peut être réalisée en juillet sur des individus fleuris ou durant le mois de mai, alors que la plante n'est pas trop grande (avec un second passage en été pour éliminer les reprises éventuelles). La gestion sera répétée pendant plusieurs années afin d'épuiser la banque de graines contenue dans le sol.

Avant de gérer, protégez-vous soigneusement avec des lunettes de sécurité, des gants et des vêtements imperméables. Après gestion, nettoyez les outils à grandes eaux pour éliminer toute trace de sève.

### Un plan d'action wallon ...

Le service Public de Wallonie coordonne un plan de lutte pluriannuel qui consiste à assurer le recensement et la destruction systématique des populations de cette plante. Il est réalisé en partenariat avec l'ensemble des gestionnaires publics et privés du milieu naturel.

**Chaque citoyen peut collaborer à la lutte contre la berce du Caucase en localisant lui-même ses observations de cette plante : <http://www.wallonie.be/berce> ou en contactant le Contrat de Rivière Semois-Chiers.**

# Quinzaine wallonne de l'Eau 2011, bilan...



Visites de stations d'épuration sur Vresse-sur-Semois : lagunage à Laforêt et station de Alle - 97 enfants



Jonathan Dekeyser (Natagora) leur a fait découvrir le monde des batraciens - 60 enfants de Neufchâteau + 66 enfants de Saint-Léger

"A votre santé ! Dégustation d'eaux"  
1700 gourdes distribuées (42 écoles)

51 élèves ont découvert le patrimoine bâti lié à l'eau de Saint-Léger guidés par Léon Hissette, Emile Recht, Francine Glouden et Muriel François)



68 élèves de Saint-Léger ont participé à une pêche électrique - (SPW-DGO3-DNF-Service de la Pêche - Yves Hauptmann et Daniel Waltzing)

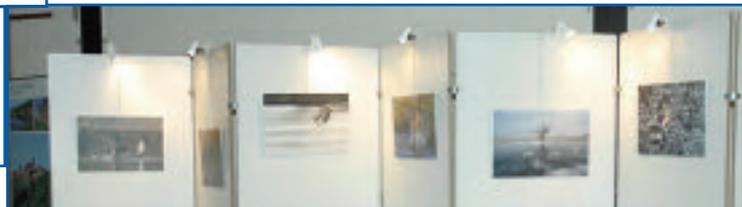
A la découverte du camp militaire de Lagland  
38 enfants de la Commune de Messancy



"La qualité de l'eau" - 49 kits distribués (25 écoles primaire et secondaire)



"L'eau amusante avec la Joujoumobile" - Cuestas asbl  
85 enfants des Communes de Habay, Meix-devant-Virton, Tintigny et Saint-Léger



Exposition "Eau patrimoine commun" - à Saint-Léger, Neufchâteau et Florenville - 95 visiteurs (familles)  
Thèmes : batraciens, poissons de nos rivières, macro-invertébrés, Contrat de Rivière, photographies de Philippe Toussaint et Laura François, peintures d'artistes de l'académie de Virton.



Promenade à travers bois dans la vallée de la Rouge Eau guidée par Francine Glouden (SI Saint-Léger) - 38 promeneurs



La vie dans la rivière, découverte de la passe à poisson de Thibessart par Jonathan Dekeyser (Natagora) et Pierre Otte (SPW-DGO3-DCENN) - 65 personnes



La migration des batraciens. Promenade commentée par Gérard Schmidt - 38 promeneurs

Le chemin des Ouvriers des Forges. Promenade guidée par M. Saintmard 10 promeneurs



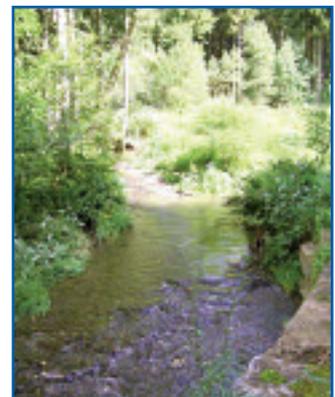
Le camp militaire de Lagland : joyau naturel - La Défense - plus de 40 participants petits et grands



La noue de l'Aï, à Frahan, un site à (re)découvrir - Natagora-Semois-Ardennaise - 12 participants



Récupérons l'eau de pluie ! Exposé par les Amis de la Terre - 8 personnes



La vallée des Munos, un patrimoine naturel à découvrir - Thierry Debaere (ADN) 15 personnes



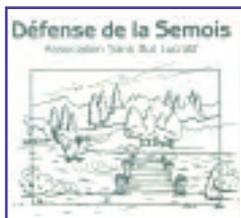
A la découverte de nos mardelles ... Pierre Lemaire Natagora-Lorraine - 18 personnes

**Bilan positif ...**  
Environ **300 personnes** ont participé aux 11 activités proposées.  
Plus de **2230 enfants** ont bénéficié d'animations ou de kits.  
Ces journées n'auraient pu être organisées sans la participation active de nombreux partenaires du CR Semois-Chiers.  
**Merci à tous !**

Avec le soutien de :



### 10<sup>ème</sup> anniversaire de la TransSemoisienne ...



Ca se fête ! A l'occasion de sa 10<sup>ème</sup> édition, les organisateurs de cet évènement phare de cet été en Semois, vous permettront de parcourir l'entièreté des tracés – de la source de la Semois à la confluence avec la Meuse.



#### Programme de la TRANS-SEMOISIENNE 2011

**Randonnée organisée à l'attention des marcheurs, des VTTistes, des cavaliers et des meneurs. Du 16 au 21 août** entre Arlon, des sources de la Semois à la confluence avec la Meuse, à Montermé.

#### Départ – mardi 16 août :

Arlon -> Ansart (à côté du camping « Aux deux Eaux »). Lancement officiel de la 10<sup>ème</sup> édition de la TransSemoisienne ; Conférence à la plaine des manoeuvres à Arlon.

#### 2<sup>ème</sup> étape – mercredi 17 août :

Ansart -> Lacuisine (aux Epioux, chalet ropieur)

#### 3<sup>ème</sup> étape – jeudi 18 août :

Lacuisine (aux Epioux) -> Dohan (champs Touaux, pâture le long de la Semois)

#### 4<sup>ème</sup> étape – vendredi 19 août :

Dohan -> la grande prairie à Botassart

#### 5<sup>ème</sup> étape – samedi 20 août :

Botassart -> Orchimont, à côté du ranch Bison (Vresse-sur-Semois)

Soirée festive (animation musicale) en présence des autorités locales françaises et belges.

#### 6<sup>ème</sup> et dernière étape - Dimanche 21 août :

Orchimont (Vresse-sur-Semois) -> à Monthermé (à l'Esplanade). Arrivée.

Les réservations et repas seront gérés par Laurence Wagnies (0473/91.00.17.)

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez vous adresser à : Roger Laurent au 061/31.30.82.

C'est avec impatience et plaisir que nous vous attendons nombreux pour vivre en toute convivialité la 10<sup>ème</sup> édition de la TRANS-SEMOISIENNE.

L'ASBL Défense de la Semois

### BIG JUMP 2011

Jetons-nous à l'eau pour des rivières plus vivantes !



Dimanche 10 juillet, à 15h

au lac de Conchibois  
à SAINT-LEGER

En plongeant le même jour, à la même heure, partout en Europe, les participants du Big Jump expriment leur soutien et leur volonté de participer à la reconquête de la qualité de l'eau !



**Une action citoyenne rafraîchissante pour des rivières plus vivantes.**

Initié pour la première fois en 2005, l'opération Big Jump repose sur un concept simple : les citoyens se jettent à l'eau (au sens propre !) pour revendiquer de façon festive et ludique l'amélioration de la qualité des eaux de baignade et des eaux de surface en général.

Une initiative d'Inter-Environnement Wallonie et Green asbl.

Une organisation de la Commune de Saint-Léger, en étroite collaboration avec le Syndicat d'Initiative de Saint-Léger et le Contrat de Rivière Semois-Chiers asb.

### Projet de "Valorisation touristique du massif forestier de la Semois", quoi de neuf ?

Le travail des mois précédents a permis de conclure le travail d'inventaire et de donner un **concept au massif**. Après une analyse des caractéristiques du territoire, nous avons choisi de mettre le concept **de l'Aventure** en avant, en concertation avec nos partenaires.

L'aventure, évoque une histoire, une odyssée surprenante où le touriste aura l'occasion de se dépasser.

Pour **symboliser** ce concept, le **martin-pêcheur** s'est imposé naturellement comme animal emblème.

A partir de là, sept expériences seront proposées au public:

- Sport aventure
- Sports d'hiver... Sports des bois
- Repousser ses limites (PMR et seniors)
- Immersion-aventure
- « Sur- »vivre la forêt
- Fitness-wellness... woodness?
- Rando-aventure (vivre une histoire)



Actuellement, nous définissons un ensemble de produits touristiques, basés sur le concept, et qui s'articuleront en fonction des sept expériences définies. Une partie des produits se basera sur l'existant et l'autre partie sera plus audacieuse avec pour objectif de faire évoluer et de développer le tourisme local.

En parallèle, nous continuons à étudier le territoire, ainsi que ses acteurs et leurs relations. En effet, le repérage des ancrages potentiels avec les acteurs privés et publics nous permettra de proposer un **plan d'actions** concret et réalisable.

Notre objectif est de terminer la rédaction de ce plan pour fin juillet 2011. Il sera ensuite proposé aux partenaires privés et publics potentiels. Après l'engagement des partenaires intéressés, nous passerons à la phase de concrétisation. La suite au prochain numéro ...

Gino AUFIERO

CR Semois-Chiers - Chargé de mission pour le projet de valorisation touristique du massif forestier de la Semois  
Tél : 063/388.944 - gaufiero@semois-chiers.be

### L'île du Moulin, devient l'île "Montclar" ...

Début mars de cette année, M. Charles Peyrassol, aviateur et poète, a fait don de son île située à Poupehan, sur la Semois, à la Fondation Roi Baudouin. En échange de quoi, l'île du Moulin a été rebaptisée par le nom d'emprunt de son ancien propriétaire: "Montclar".

### Rabais et Saint-Léger : l'E. coli explose

*" ... Reconnaues depuis toujours de très grande qualité, les eaux des lacs de Saint-Léger et Rabais affichent aujourd'hui une importante non-conformité. ... Etait-ce l'effet d'une pollution accidentelle, du ruissellement des récentes fortes pluies sur des terrains rendus imperméables par une longue sécheresse ? Etait-ce un acte de malveillance, voire une erreur d'analyse ?*

*Si la question reste en suspens, décision a été prise de procéder à de nouvelles analyses d'échantillons d'eau pris à différents endroits du lac. Et cela dès lundi. ...*

*... Les derniers prélèvements de Saint-léger et de Rabais datant du même mardi 20 juin, il y a bien un problème au niveau des eaux de baignade de Gaume méridionales. Mais lequel ?"*

Georges Van Den Ende - Extrait de l'Avenir du Luxembourg du 27/06/2011

### Saint-Léger : un Pavillon ... chocolat bleu pâle

*"... Le taux de germes intestinaux est supérieur aux normes légales. Mais pire, le taux d'escherichia coli explose. Il était de 270 il y a dix jours, il est à 18.000 ! In vraisemblable. L'administration de la région wallonne parle de déjections de canards sauvages aux abords du lieu de prise d'échantillon. Mais il y a toujours eu des canards à Conchibois. Ne serait-ce pas l'abondance subite d'eau après trois mois de sécheresse ? Ou y a-t-il eu un problème d'analyse en laboratoire ?*

*... La commune va demander d'autres analyses en divers points du lac, dès lundi. Car en ce début de vacances qui s'annoncent ensoleillées, la fameux drapeau bleu va rester en berne et le lac sera fermé pour une semaine. Les élus veulent toutefois positiver et espèrent que l'eau retrouvera toute sa noblesse. ..."*

Jean-Luc Bodeux - Extrait du Soir du 25 et 26/06/2011

**N'oubliez pas de consulter le site internet suivant pour connaître les résultats des dernières analyses effectuées aux zones de baignade officielles :**  
**<http://aquabact.environnement.wallonie.be>**

**Dans le sous-bassin Semois-Chiers nous avons la chance d'avoir 10 zones de baignade officielles**



La Semois à Vresse-sur-Semois.



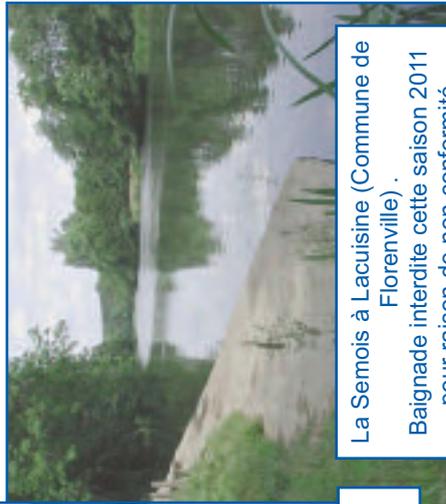
La Semois à Alle-sur-Semois.



La Semois à Bouillon  
"Les Bains" (Pont de France).



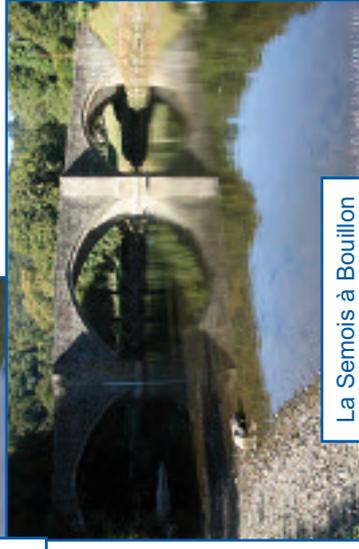
La vallée de Rabais (Commune de Virton).  
Baignade interdite pour des raisons de sécurité.



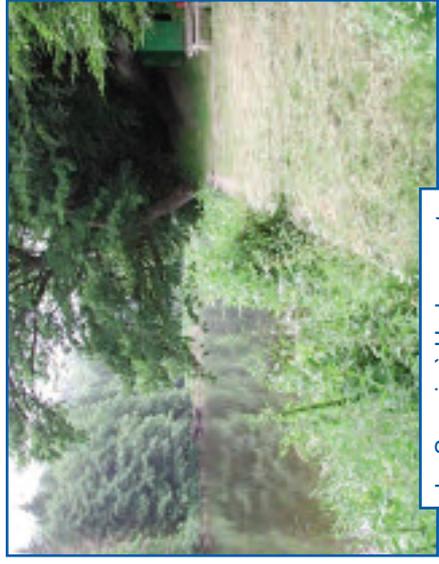
La Semois à Lacuisine (Commune de Florenville).  
Baignade interdite cette saison 2011 pour raison de non conformité.



Le lac de Neufchâteau.



La Semois à Bouillon  
Pont de la poulie.



La Semois à Herbeumont.



Le lac de Conchibois (Saint-Léger).  
Pavillon Bleu pour la saison 2011.



La Semois à Chiny.

**Se baigner chez nous en toute sécurité, c'est possible !**

Ces zones de baignade officielles sont analysées chaque semaine en période estivale. N'oubliez pas de consulter le site internet suivant pour connaître les résultats des dernières analyses : <http://aquabact.environment.wal-lonie.be>

Les derniers résultats sont affichés sur les sites des zones de baignades et sont également disponibles auprès des Administrations communales concernées.